

### *Prix de l'alimentation*

La Commission de révision des prix de l'alimentation que recommande le rapport serait une commission indépendante. Elle serait l'organisme auquel le gouvernement devra confier par des mesures législatives des pouvoirs spéciaux et réels ayant trait aux prix de l'alimentation. Il est vrai que le rapport ne fait pas mention de pouvoirs énergiques, de ce genre de pouvoirs que le Nouveau parti démocratique demande depuis des années. Bien que des membres de notre parti aient tenté dans ce comité d'obtenir l'établissement d'une commission vraiment énergique, nous avons eu bien peu d'aide de nos amis à notre droite.

● (2100)

**M. Alexander:** Tenez-vous-en à vos notes.

**M. Grier:** Il y a néanmoins un fait significatif en ce que rien dans ce rapport n'empêche le gouvernement d'assumer les responsabilités qu'il doit assumer, au dire du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), et rien non plus ne l'empêche d'agir énergiquement. Dans son discours de la semaine dernière, la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) nous a fait un exposé détaillé des pouvoirs qui devraient être attribués à cette commission. C'est au gouvernement et au ministre qu'il appartient maintenant d'agir. Je signale au ministre que ce n'est pas le moment d'établir une commission de révision symbolique; ce n'est pas le moment de tirer de l'arrière; ce n'est pas le moment de lui refuser le pouvoir nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent de l'avis de tous. J'exhorte le ministre à ne pas confondre prudence et sagesse. La sagesse commande ici d'agir.

Les pouvoirs que mon parti a sollicités pour cette commission et que nous demandons au gouvernement d'assumer, doivent inclure notamment celui d'une analyse efficace comportant un budget, un personnel et des pouvoirs suffisants pour exiger les déclarations, les documentations et les preuves nécessaires. Je doutais vraiment, je dois le dire, que ce pouvoir ait été attribué au comité spécial mais j'ajoute que la Commission doit les avoir.

Il faut que cette commission tiende des audiences publiques et fasse des recommandations en public également. Nous préférons qu'elle soit autorisée à agir par elle-même. Néanmoins, si ses membres doivent siéger plus facilement en compagnie du ministre, nous croyons que ses recommandations doivent être publiées et que le ministre doit y donner suite en moins de deux ou trois semaines. En outre, monsieur l'Orateur, la Commission doit avoir le pouvoir de proposer une vaste gamme de modes d'action, y compris celui de réduire les prix dans des cas bien précis. Elle doit être mise en mesure de fournir au consommateur toute la publicité qui jusqu'à présent lui a été refusée et de recommander que des augmentations de prix envisagées soient rejetées.

La création d'une commission d'examen des prix présente des avantages réels par comparaison à la suggestion du député de Northumberland-Durham. Dans le premier cas, cette commission exercera ses pouvoirs sélectivement c'est-à-dire de façon à procéder rapidement à un examen de domaines précis de l'industrie de l'alimentation dans lesquels il est possible de prendre le plus efficacement et rapidement que possible des mesures correctives. Il s'ensuit que cet examen des prix ne pénalise pas alors qu'un blocage des prix et des salaires pénaliserait les commer-

cants honnêtes, qui sont nombreux, et les petits salariés, soit la majorité de notre population. Une commission d'examen des prix ne légitime pas et ne prolonge pas les injustices actuelles du système. Un blocage des prix et des salaires semble parfait mais il ne ferait que rendre permanentes les injustices passées et présentes. Ce blocage serait une mesure brutale et sans discrimination qui n'offrirait aucun espoir de justice ni d'équité.

En outre, j'estime qu'une combinaison de divulgation publique et, si besoin est, de mesures correctives prises par la commission dans quelques cas rendus publics et dans lesquels un élément quelconque de l'industrie de l'alimentation, un transformateur ou quelqu'un d'autre, n'agirait pas loyalement avec le public mettrait rapidement fin à la psychose inflationniste qui règne actuellement et donnerait au public l'assurance qu'il n'a pas encore eue, que nous ne tolérerons pas, et que la commission au nom du public ne tolérera pas, qu'un élément quelconque de l'industrie de l'alimentation soit malhonnête à l'égard du public.

D'après le député de Northumberland-Durham, la création d'une commission d'examen des prix serait un procédé bureaucratique. Je l'invite à envisager la bureaucratie qu'exigerait un blocage des prix et des salaires et des politiques qu'il entraînerait, politiques qui n'ont jamais été énoncées mais auxquelles le député a fait allusion. Si la commission exige un certain personnel, un blocage des prix et des salaires entraîne une bureaucratie écrasante. Je crois que nous ferions bien de reconnaître que nous sommes aux prises avec une difficulté et un problème complexe auquel il n'y a pas de solution simpliste. Je ne crois pas que la Commission de révision des prix en représente la solution intégrale, mais je crois que c'est un pas, capital d'ailleurs dans la lutte qu'on mène enfin à l'augmentation des prix pour le compte de tous les Canadiens.

Nous entendons depuis un certain temps déjà le député de Northumberland-Durham et ses collègues parler d'un blocage des prix et des salaires, mais sans nous fournir de détails jusqu'ici. J'aimerais rappeler à la Chambre que ce n'est qu'avec le débat sur le budget que cette politique est devenue officiellement celle du parti conservateur alors que le député de Don Valley (M. Gillies) a apparemment changé d'idée. Il a parlé pendant le débat sur le budget d'un blocage suivi de consultations avec les provinces qui mènerait, espérait-il, à ce qu'il appelle des politiques de stabilisation des prix. Nous n'en savons pas plus ce soir que nous en savions alors sur la teneur de ces politiques de stabilisation des prix, ni pourquoi nous devrions nous attendre à ce qu'elles ressortent de ce processus obscur de consultations des résultats que nous n'avons pas obtenus jusqu'ici d'un processus de consultation tout aussi obscur. La semaine dernière, le député de St. Paul's (M. Atkey) a parlé de politiques significatives pour combattre l'inflation. Peut-être certains de ces collègues en savent-ils quelque chose, mais le parti du député ne nous en a certes pas parlé.

Il y a dix ans, monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral d'alors avait offert au pays 60 jours de décision et il nous a fallu quelques années pour nous en remettre. Les conservateurs nous offrent maintenant 90 jours d'indécision, après quoi nous nous retrouverons au même point qu'aujourd'hui.